



sécurisez votre entreprise

TABLEAUX OG BIC 2021-2022 OBLIGATOIRES

Cabinet :	Dossier suivi par _____
	Collaborateur _____
	E-mail _____

Adhérent	N° : _____
	Nom-Prénom : _____
	Activité : _____
	Tel : _____
	Mail : _____

SOMMAIRE

- OGID00 :** INFORMATIONS D'IDENTIFICATION
- OGBIC00 :** DECLARATION DU PROFESSIONNEL EXPERT COMPTABLE
- OGBIC01:** INFORMATIONS GENERALES
- OGBIC02 :** RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET TRANSFERT DE CHARGES
- OGBIC03:** TVA COLLECTEE
- OGBIC04 :** ZONES LIBRES
- OGBIC05** PREVENTION DES DIFFICULTES

INFORMATIONS IDENTIFICATION	OGID00
------------------------------------	---------------

Libellés	Réponses
IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE	
Forme juridique (A)	
Code Activité de la famille comptable (B)	
Code activité libre (C)	
IDENTIFICATION DE L'EDITEUR ET DU LOGICIEL COMPTABLE	
Nom de l'éditeur	
Nom de logiciel comptable	
Référence du logiciel comptable (Numéro de version et de révision)	
PERIODE	
Date de début exercice N format 102 : SSAAMMJJ	
Date de fin exercice N format 102 : SSAAMMJJ	
Date d'arrêté provisoire format 102 : SSAAMMJJ (D)	
MONNAIE	
Monnaie (EUR pour Euros)	
Situation au regard de la TVA (E) (1,2,3 ou 4)	
(1) Recettes exonérées en totalité de TVA - (2) Recettes en franchise de TVA en totalité - (3) Recettes soumises en totalité de TVA - (4) recettes soumises partiellement à TVA	
Si (4) : Coefficient de déduction (en %)	
DECLARATION RECTIFICATIVE	
Tableaux fiscaux uniquement (1) OUI (2) NON (F)	
ADHERENT SANS CONSEIL (G)	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE	
Je soussigné(e),	
Reprise des informations présentes dans le F-IDENTIF transmis avec la déclaration de résultats	
ATTESTATION	
Atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur de logiciel.(H)	

A Table des formes juridiques (Volume 3Z)

B Code activité NAFU

C Code activité demandé par le destinataire

D Date arrêté provisoire

E Dans les situations 1 et 2 le tableau de TVA n'est pas à servir

F Mention déclaration rectificative (si seuls tab fiscaux modifiés)

Je soussigné(e), *

Identification du professionnel de la comptabilité

Dénomination :

N° SIRET :

Adresse :

déclare que la comptabilité de

Identification de l'entreprise adhérente**Profession de l'adhérent**

Profession :

adhérent du centre de gestion agréé

N° Agrément :

Désignation :

Adresse :

est tenue (1) ou surveillée (2) et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'Administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité. **(A)**

Atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur de logiciel. **(B)**

La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le

A :

(*) Nom du signataire :

* Le nom du signataire doit être le nom de l'expert et pas du cabinet

INFORMATIONS GENERALES

OGBIC01

Généralités	Réponses
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	
Renseignements divers	Réponses
L'adresse de l'entreprise de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à son adresse professionnelle ? (1) Oui - (2) Non - (3) Non applicable (H)	
Statut du conjoint dans l'entreprise : (personnes morales à plusieurs associés non concernées) (1) collaborateur - (2) salarié - (3) associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise - (5) sans conjoint (I)	
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération (Personnes morales à plusieurs associés non concernées)	
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise) (J)	
Le fonds inscrit à l'actif du bilan a-t-il été créé par l'adhérent (1) Oui - (2) Non	
Y-a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer fiscal ? (1) Oui - (2) Non (K) (personnes morales à plusieurs associées non concernées)	
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et la présence de frais financiers : Y a-t-il eu une réintégration des charges financières (1) Oui - (2) Non - (3) Non justifié après calcul du seul moyen annuel du compte de l'exploitant - (4) Non applicable (M)	
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable : (1) Applicable - (2) Renonciation - (3) Non applicable (N)	
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? (1) Oui et < au plafond - (2) Non - (3) Oui et plafonnement	
Si l'adhérent a cessé son activité - date de la cessation (102) - motif de la cessation (1) vente - (2) vente avec départ à la retraite - (3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêt sans reprise - (5) transmission juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) Décès	
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON salarié de source étrangère? (Personnes morales à plusieurs associés non concernées) (1) Oui (2) Non	
Y-a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif au bilan ? (1) Oui - (2) Non	
Si (1)	
Désignation :	Montant de l'acquisition :
Si activité de location meublée :	
- Activité non professionnelle (1) ou professionnelle (2)	
- Location de courte durée (1) ou de longue durée (2)	
- Bien géré par un gestionnaire (1) oui - (2) non	
- Affiliation aux cotisations sociales (1) oui - (2) non	
Autres données chiffrées de l'exercice	Montants
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)	
Emprunts contractés	
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)	
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042)	
- montant des cotisations TNS obligatoires	
- montant des cotisations TNS non obligatoires	
Faits significatifs particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes (L)	

TRANSFERT DE CHARGES, DEDUCTIONS COMPTABLES ET FISCALES CHARGES MIXTES ET DEDUCTIONS FISCALES dont plus values exonérées				
CHARGES MIXTES	Montant Total	Montant		
		Transfert de charge	Neutralisé comptable ment	Réintégré fiscalement
CHARGES MIXTES				
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)				
Habitation				
dont taxe foncière	cpte 63512			
Autres dépenses liées à l'habitation				
PRELEVEMENTS EN NATURE				
Marchandises	cpte 607			
Matières premières	cpte 601			
Fournitures consommables et charges externes				
REMUNERATIONS				
Salaires	Cpte 641			
dont indemnités journalières des salariés				
Charges sociales sur salaires	Cpte 645			
Cotisations Sociales personnelles de l'exploitant	Cpte 646			
Rémunération du conjoint				
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant	Cpte 644			
Rémunération des associés non gérants				
IMPOTS ET TAXES				
CSG non déductible	Cpte 637			
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme	Cpte 6611			
Intérêts sur crédits à court terme	Cpte 661 -6611			
AUTRES				
Amendes				
Frais de tenue de compta et d'adhésion à un CGA (2/3 des dépenses dans la limite de 915 €)				
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme				
Divers : (1) (à préciser)				
(à préciser)				
TVA REVERSEE SUR CHARGES MIXTES				
Déductions Fiscales				
Plus-values				
Article du CGI permettant l'exonération				
- 151 septies				
- 151 septies A				
- 151 septies B				
- 238 quindecis				
- Autres (à préciser)				
(à préciser)				
Plus value à court terme différée				
Plus value à long terme imposée au taux de 12,8 %				
Autres déductions fiscales : (2) (à préciser)				
(à préciser)				

CORRECTIONS FIN D' EXERCICE											
Compte de régularisation fin d'exercice(N)											
4181	- Clients - Factures à établir										
4198	+ Avoirs à établir										
	- Produits à recevoir										
487	+ Produits constatés d'avance										
↓ Si TVA sur encaissements											
410 à 4164	- Créances clients										
4191-4196-4197	+ Avances clients										
	- Effets escomptés non échus										
	Autres										
AUTRES CORRECTIONS (2)											
654 - 6714	- Créances irrécouvrables										
	+/- Régularisation (N-1) en base (3)										
A	Base HT taxable										
B	Base HT déclarée										
C	Ecart en base (à justifier)										
D	TVA à régulariser										
	Solde de comptes TVA à la clôture	Soldes	Exo	Taux %	Taux %	Taux %	Taux %	Taux %	Taux %	Taux %	Taux %
4457	TVA collectée										
4455	TVA à décaisser										
44567	Crédit de TVA										
445(Souvent 44587)	TVA à régulariser										
Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :											
Date de la déclaration											
Montant											
TVA DEDUCTIBLE											
Renseignements généraux concernant la TVA										Réponse	
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable											

(1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant. **Les taux à Zéro ne sont pas acceptés.**

(2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, transferts de charges, etc...

ZONES LIBRES OBLIGATOIRES**OGBIC04**

Code	Libellé	Montant
04	Autres produits à rattacher au CA	
05	Détail des charges exceptionnelles	
06	Détail des charges exceptionnelles RS	
07	Détail des charges exceptionnelles RS	
08	Détail des produits exceptionnels RS	
09	Détail des produits exceptionnels RS	
10	Détail des produits exceptionnels RS	
12	Prestations HT de l'exercice	
13	Option pour le Régime Simplifié 1=Oui 2=Non	
20	Coefficient de CO2 (valeur)	
27	Avez-vous des frais mixtes 1= Oui - 2= Non	
28	Autres renseignements utiles concernant l'activité :	
29		
30		
31		

Entreprises décelées en difficulté	Réponses
Entreprise en difficulté : (1) Oui - (2) Non compléter le informations ci-dessous.	Si(1)
Pérennité de l'entreprise, nature des difficultés à préciser : (Exemple : chute de chiffres d'affaire, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motif, etc....)	
Existe-t-il un projet de : (1) cession d'entreprise - (2) transformation en société - (3) transmission - (4) cessation d'activité - (5) procédure collective	
Ouverture d'une procédure collective : (1) Non - (2) Conciliation avec accord homologué - (3) sauvegarde - (4) redressement judiciaire - (5) Liquidation judiciaire	
Analyse patrimoniale : les immeubles d'exploitation sont-ils détenus : (1) en pleine propriété - (2) dans le patrimoine privé - (3) en location	